

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 788 19 septembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 20 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Luc Thévenoz

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Henri Galland

788

Domaine public

Ou bien... ou bien

L'économie se veut d'une rigueur froide, celle des chiffres et des bilans. Mais elle est aussi concurrence, combat (parfois mortel), toute imprégnée de passion primitive. On y recense des géants, des ogres et des poucets. Big et small.

Dans le discours de ceux qui détiennent le pouvoir économique, «le petit» joue pourtant un rôle sentimental et idéologique. Ainsi des épargnants modestes: ils deviennent (mettez le ton!) «les petits épargnants». Ainsi des actionnaires qui ne possèdent qu'une ou deux actions: ils sont promus (avec respect et commisération) «les petits actionnaires».

«Le petit» est indispensable pour obtenir un avantage, défendre un privilège, consolider une rente de situation. L'allègement de l'imposition sur la fortune devient encouragement de la petite épargne; les marges des grandes banques sur le taux hypothécaire sont présentées comme indispensables pour ne pas écraser les petites caisses locales, etc. A la dureté de la concurrence économique est ainsi substituée une sollicitude verbale intéressée.

Aujourd'hui on observe une nouvelle utilisation idéologique du «petit». Lui seul devrait bénéficier des subventions et du soutien de l'Etat. Dans de nombreux débats, l'orateur de droite déborde sur sa gauche l'orateur de gauche, en déclarant: «Je veux bien payer des impôts lourds à une condition: avoir la certitude que «mon» argent est redistribué à ceux qui en ont vraiment besoin. Moi je suis prêt à renoncer à ce que l'Etat m'aide...» Discours généreux en parole, mais qui, sous forme d'initiative politique, n'a pas connu le plus petit début de réalisation.

En revanche, les initiatives, elles, ne manquent pas pour casser la progressivité de la ponction fiscale. L'initiative des radicaux suisses entraînerait en faveur des contribuables aisés des allègements substantiels, alors que la réduction, vu la structure du barème de l'impôt fédéral direct, serait dérisoire pour les «petits» contribuables.

Le nouveau discours «que l'Etat ne s'occupe que de ceux qui ont besoin de son aide» devient, dans l'affrontement réel, que l'Etat réduise les prélèvements sur «mes» revenus et «mon» compte.

Certes, on peut imaginer que la pression fiscale soit réduite, au nom d'un principe social, par exemple la famille, en sachant que par le jeu de la progression les revenus élevés en seront les premiers bénéficiaires.

Mais alors il faut en même temps réintroduire le prix de revient réel pour tous les revenus aisés: assurance-maladie sans subvention, prélèvement de la cotisation chômage sans plafond ou, dans le détail, abonnement de concert à son coût réel pour tous ceux qui disposent d'un revenu élevé. On peut poursuivre l'énumération: amendes de circulation différenciées en fonction du revenu, écolage à l'Université adapté aux revenus, rentes AVS minimales si les autres ressources sont importantes...

On s'apercevra vite que la généralisation d'un système différencié est inquisitorial. La forte progressivité de l'impôt est en fait le prix payé pour un traitement égalitaire dans les autres domaines de la vie sociale.

Attaquer la progressivité fiscale, sans réintroduire la progressivité dans les participations concrètes, c'est de l'égoïsme de classe: «le petit» est renvoyé à son rôle naturel, non verbal, celui de perdant.

A. G.

Des indices à vérifier

Ambiance de «poutze» dans le petit monde de la statistique économique et sociale suisse: il s'agit de mettre au propre et au net pas moins de neuf séries statistiques importantes, parmi lesquelles figurent les indices de prix (gros, détail, construction), les chiffres concernant les salaires et traitements ainsi que les données relatives à la production industrielle. Autant dire que le vénérable édifice de la statistique socio-économique fédérale tremble — enfin — sur des bases devenues fragiles au fil des décennies.

La modernisation va se faire en douceur, au rythme ralenti par le blocage des effectifs dans l'administration fédérale. Et même si «unités hommes/temps» (comme disent les grands organisateurs) étaient disponibles en suffisance, la Commission de statistique conjoncturelle et sociale se chargerait de modérer leur zèle. Composée d'un fin mélange de spécialistes et des milieux intéressés, cette commission ne saurait s'emballer, et surtout pas pour une conception globale de la statistique socio-économique suisse.

Il suffit sans doute à ses yeux que le Conseil fédéral se soit brûlé les doigts avec son projet de 1982, qui proposait un nouvel ensemble statistique suisse, destiné à remplacer le «système» fondé sur une loi de... 1870. Cette idée, tout à fait raisonnable, n'eut pas l'heur de plaire aux milieux économiques et autres détenteurs d'informations, qui s'y opposèrent avec toutes sortes d'arguties juridiques. Du coup, le projet de loi sur la statistique a rétrogradé en troisième priorité du programme gouvernemental, et ne sera donc pas présenté avant le début des années nonante, — à moins qu'il ne ressorte jamais du tiroir où il repose depuis plus d'un an déjà.

D'ici là, on va continuer à réaménager l'arsenal statistique actuel, seule possibilité offerte par le cadre inadéquat d'une législation plus que centenaire.

D'ABORD L'INDICE DES PRIX

Premier objet prévu: l'indice des prix à la consommation. Cet instrument de mesure du renchérissement des biens et des services attire tout naturellement l'attention: en raison de son poids social, puisque son évolution entraîne celle des salaires et des montants inscrits dans toutes sortes de contrats (bails); en raison aussi des critiques dont cet indice fait périodiquement l'objet, relatives à son manque d'adéquation à des réalités toujours plus rapidement mouvantes.

De fait, l'indice suisse des prix à la consommation a subi des révisions et des remises à zéro de plus en plus fréquentes: le régime basé sur les relevés d'août 1914 a duré jusqu'en septembre 1939 (double coïncidence alarmante pour les superstitieux). Par la suite, on a remis le compteur à zéro en septembre 1966, en septembre 1977 et en décembre 1982. Et la Commission de statistique estime «qu'il ne faudrait pas trop ajourner une révision totale de l'indice suisse des prix à la consommation» (*La Vie économique*, août 1985, p. 534).

Telle est la conclusion, prudente mais ferme, tirée par la commission fédérale compétente, au vu de l'étude de plausibilité de l'indice effectuée l'an dernier par l'OFIAMT. A noter que cet office a ainsi reçu mandat de vérifier le sérieux de son propre travail, puisqu'il s'occupe depuis le début de la centralisation des relevés de prix et du calcul de l'indice.

TOUT VA BIEN, SAUF LE RESTE

Le résultat de ce réexamen général correspond à l'attente: tout va bien, sauf de petits détails à creuser si on en trouve le temps. Ou si les informateurs

veulent bien se laisser persuader de livrer les renseignements attendus; les détaillants et autres fournisseurs de relevés ne font pas tous preuve d'un zèle évident pour remplir formules et questionnaires. Car, mis à part certains relevés effectués par des fonctionnaires cantonaux ou communaux, ou directement par l'OFIAMT, tout le système de collecte des renseignements qui sont à la base de l'indice des prix à la consommation repose sur la bonne volonté des informateurs. Aspect mal connu du système de milice à la suisse, qui permet de récolter chaque mois plusieurs dizaines de milliers de prix pratiqués dans les magasins, les restaurants, les blanchisseries, les hôpitaux, les garages, les cinémas, etc.

Dans les gérances d'immeubles aussi. Deux fois par an, on relève les prix d'environ 100 000 appartements dans une huitantaine de communes, ce qui permet de suivre l'évolution des loyers d'un dixième du parc immobilier de ces communes. Malgré son étendue, cet échantillon ne présente pas les garanties souhaitables de fiabilité. Il était prévu d'en tirer un nouveau à l'aide des formulaires du recensement des logements effectué en décembre 1980, mais lesdits questionnaires ont été brûlés à la demande du Service de protection des données...

MÉNAGES-TÉMOINS

Autre échantillon fort critiqué dans le public, et plus spécialement par les consommatrices et les organisations syndicales: celui des quelque 500 ménages qui tiennent leurs comptes par le menu à la demande de l'OFIAMT, et font ce minutieux travail pour quelques centaines de francs par an. D'aucuns soupçonnent depuis longtemps ces ménages d'avoir un revenu supérieur à celui des salariés ou des rentiers moyens. L'OFIAMT l'a toujours nié, affirmant du même coup que les ménages observés «consommaient comme tout le monde».

Cela vaudrait mieux, car la structure de la consom-

mation des «ménages OFIAMT» sert de base à l'établissement des coefficients de pondération des différents prix relevés. En clair: l'indice des prix est la résultante des étiquettes et factures, pondérées en fonction de l'importance de chaque article ou groupe dans le «panier des ménages». Inutile donc de procéder avec minutie d'un côté, si de l'autre on travaille dans l'approximation déformante.

La Commission de statistique conjoncturelle et sociale a enfin donné raison à ceux qui réclament une révision du système des teneurs de compte: «la commission partage les doutes émis à maintes reprises par l'opinion publique quant à la représentativité des enquêtes sur les budgets des ménages (...); il est nécessaire de procéder à un examen global du secteur «budgets des ménages» dans les délais les plus brefs» (*La Vie économique*, loc. cit.).

SPÉCIALISTES S'ABSTENIR

Si le rapport sur la plausibilité de l'indice ne devait aboutir qu'à ce résultat, ce serait déjà un succès formidable. Sur le plan de l'honnêteté des chiffres, et donc de leur crédibilité. Un indice, du coût de la vie plus que tout autre, doit pouvoir inspirer confiance aux partenaires sociaux et à l'ensemble de la population; faute de quoi on assiste à une multiplication des indices, comme en France où les chiffres de l'Institut national de statistique sont doublés — et contestés — par ceux des grandes centrales syndicales.

Dans sa forme actuelle, l'indice suisse des prix à la consommation ne mérite sans doute pas toute la confiance mise en lui, mais les partenaires sociaux le tolèrent, parce qu'ils seraient bien en peine d'en concevoir et surtout d'en calculer un meilleur. Et tout le monde se console en pensant que si le reflet donné de la réalité n'est pas trop fidèle, les mêmes

erreurs se reproduisent mois après mois, ce qui permet la comparaison d'une période à l'autre... N'empêche qu'une révision fondamentale s'impose, et que l'affaire est trop importante pour être laissée aux spécialistes. Belle bataille en perspective.

SALAIRES

Réchauffer la progression

Question maintien du pouvoir d'achat, les salariés suisses n'ont pas été à la fête ces dernières années. Progression à froid de la fiscalité et non-compensation du renchérissement conjuguées ont conduit à une baisse des salaires réels.

Evolution des salaires réels par catégorie de travailleurs (Variation en % par rapport à l'année précédente)

Catégorie de travailleurs	80	81	82	83	84	Salaires moyens 1984 en francs
Travailleurs ensemble	1,6	-1,0	0,8	2,3	-0,4	
Hommes	1,6	-1,0	0,9	2,3	-0,4	
Femmes	1,9	-0,7	0,5	2,3	-0,2	
Ouvriers, ensemble	1,7	-0,8	0,9	2,4	-0,4	
Ouvriers adultes	1,6	-0,9	1,0	2,5	-0,4	17.82/heure
— qualifiés	1,7	-0,9	0,8	2,3	-0,5	19.25/heure
— semi- et non qualifiés	1,5	-0,9	1,2	2,6	-0,4	16.65/heure
Ouvrières adultes	2,1	-0,5	0,2	2,3	-0,4	11.98/heure
Jeunes ouvriers	4,2	-0,9	1,1	2,6	1,1	11.49/heure
Jeunes ouvrières	2,0	1,9	-0,9	1,4	-1,9	8.77/heure
Employés, ensemble	1,6	-1,2	0,8	2,2	-0,2	
Employés masculins	1,5	-1,3	0,8	2,1	-0,3	4 473.—/mois
— catégorie 1 ¹	1,6	-1,4	0,6	2,2	-0,1	5 105.—/mois
— catégorie 2 ²	1,2	-1,1	0,9	1,9	-0,2	3 851.—/mois
— catégorie 3 ³	1,3	-1,0	1,1	2,4	-0,4	3 392.—/mois
Employés féminins	1,7	-0,8	0,8	2,3	-0,1	3 016.—/mois
— catégorie 1 ¹	1,9	-1,2	0,6	2,3	0,5	3 764.—/mois
— catégorie 2 ²	1,5	-0,7	0,6	2,3	-0,3	2 846.—/mois
— catégorie 3 ³	1,6	-0,4	2,1	2,7	0,2	2 555.—/mois

¹ employés qualifiés, travaillant de manière indépendante, justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes (mandataires, comptables, chefs d'atelier, ...)

² employés justifiant d'un apprentissage ou de connaissances spéciales (dessinateurs, laborantins, ...)

³ employé tels que aides de bureau, magasiniers, commissionnaires, ... *La Vie économique*, juin 1985.

On se souvient encore du refus des banques d'accorder à leurs employés la pleine adaptation au coût de la vie. Non par manque de moyens, mais pour montrer l'exemple à l'ensemble des secteurs économiques.

Cet automne s'ouvrent les négociations salariales pour 1986. Les salariés tireront-ils cette fois leur épingle du jeu? On peut le penser au vu des résultats des entreprises en 1984 — profits en hausse de 30% pour les entreprises cotées en bourse — et en 1985.

Certes les moyennes ne rendent pas compte des différences de situation — banques, assurances, chimie, alimentation en forte progression, métallurgie, machines et construction en moins bonne posture; mais un peu partout la productivité est en hausse et les salariés peuvent espérer non seulement

l'indexation au renchérissement (probablement inférieur à 3%) mais encore une augmentation réelle. Cet espoir est particulièrement celui des femmes dont une récente enquête de l'OFIAMT montre que les salaires restent inférieurs d'un tiers à ceux de leurs collègues masculins. A ce chapitre le principe de l'égalité des droits ne vaut toujours... qu'en principe.

Y réfléchir à deux fois

Allègement de la (sur)charge du Tribunal fédéral, simplification et uniformisation de la procédure sont les deux thèmes principaux du projet de révision récemment présenté aux Chambres. Les mesures provisoires qui arriveront à leur terme en 1988 — augmentation du nombre des juges suppléants et des rédacteurs d'arrêts surtout — ne pouvaient suffire à rééquilibrer la charge de nos deux cours suprêmes, celle de Lausanne et celle de Lucerne (assurances sociales), ainsi qu'à réduire des délais devenus inadmissibles. Il faudra donc réformer en profondeur. Le remède de cheval proposé par notre gouvernement est-il approprié au mal?

Nombre d'innovations ou de révisions marginales du projet seront sans doute bien accueillies. Désormais, lorsqu'un citoyen ira se plaindre à Strasbourg d'une violation de la Convention européenne des droits de l'homme et qu'il obtiendra gain de cause, il pourra exiger du Tribunal fédéral la révision de sa procédure. Une lacune patente est ainsi comblée, puisque les décisions des organes européens ne peuvent casser ou suspendre l'exécution d'un arrêt de nos autorités internes. Bienvenues aussi les améliorations apportées à diverses procédures d'*habeas corpus*, de confiscation pénale et de surveillance (écoutes téléphoniques, etc.), où le procureur fédéral ne remplacera plus un juge d'instruction indépendant.

PLUS DE DROIT À RECOURIR

Mais le noyau du projet réside dans une série de mesures rendant plus difficile l'accès aux deux tribunaux fédéraux, en simplifiant le travail des juges, qui siègeront, dans la plupart des cas, en formations de trois (au lieu de cinq ou sept). Au premier plan de la controverse, une nouveauté, la

procédure d'admission. Selon le projet, le Tribunal fédéral de Lausanne (celui de Lucerne n'est pas concerné) pourra désormais, à l'unanimité des trois juges et sans délibération publique, renoncer à entrer en matière «faute d'importance de la cause». Le justiciable ne disposera plus d'un droit à ce que le Tribunal fédéral se prononce. Il devra d'abord rendre vraisemblable que le litige soulève une question de droit encore irrésolue par la haute cour ou méritant réexamen, que la décision cantonale attaquée contredit un arrêt fédéral antérieur *ou encore* qu'un préjudice grave le menace s'il n'est pas entré en matière.

Le principe d'une telle procédure n'est pas absolument original. Les tribunaux fédéraux allemands comme la *Supreme Court* des Etats-Unis suivent depuis toujours une démarche semblable. Des deux mille cas qui lui sont soumis chaque année, la seconde en retient moins de deux cents. Les neuf juges qui la composent siègent cependant toujours ensemble. Quant on sait que le Tribunal fédéral (30 juges et autant de suppléants) reçoit annuellement 4000 recours, et celui des assurances 1200, on imagine l'intérêt de la proposition!

En contrepartie de cette limitation d'accès au TF, des juridictions inférieures, indépendantes de l'administration, sont créées dans tous les domaines importants où elles font actuellement défaut. Le citoyen est sûr de pouvoir porter le litige devant un tribunal au moins, ce qui n'est aujourd'hui pas garanti avant d'en arriver au TF.

Comme bien l'on pense, la procédure d'admission s'est déjà trouvé des adversaires résolus. Au nombre de ceux-ci, l'Association des juristes démocratiques suisses, dont l'organe, *Plädoyer* (adresse utile: Engelstrasse 64, 8004 Zurich) vient de publier un long dossier à ce sujet.

Sans doute le message fait-il naître l'impression que la surcharge du TF est un problème sur l'autel duquel on risque de sacrifier des composantes

essentielles des garanties démocratiques du justiciable. Un jugement trop hâtif serait toutefois malheureux.

L'expérience démontre que dans la situation actuelle, où nos plus hauts juges pratiquent statistiquement une jurisprudence conservatrice, le TF est rarement le lieu où l'on gagne une cause de principe perdue devant les instances inférieures. La jurisprudence fédérale marque une réticence certaine à s'immiscer dans des domaines politiquement chauds (énergie, droit de grève, droits politiques...) ou à substituer sa propre appréciation des faits à celle des autorités politiques, voire administratives.

Ainsi, plus que source d'évolution, la juridiction fédérale est dans les faits d'abord garante des libertés essentielles et facteur d'harmonisation des pratiques cantonales. La procédure d'admission ne devrait pas restreindre significativement ces deux fonctions. En revanche, les innovations proposées, notamment les commissions cantonales et fédérales de recours en matières administratives, repré-

ORDURES

Qui jette paie

Il suffisait d'y penser: pour faire diminuer la montagne d'ordures produite chaque année, il faut offrir aux producteurs que nous sommes les moyens de recycler ce qui peut l'être et, pour le surplus, mettre en pratique le principe de causalité.

A Zofingue (Argovie) et à Saint-Gall on applique ce principe de causalité depuis dix ans déjà et avec succès: 238 kilos d'ordures par année et par habitant, respectivement 265 kilos, contre 500 en ville de Zurich.

sentent une amélioration sensible des garanties procédurales, car ces commissions pourront exercer un contrôle dont le Tribunal fédéral, qui en est actuellement investi, se retient trop souvent.

UN CHAMP DE NÉGOCIATIONS

C'est pourquoi, plutôt que de refuser la procédure d'admission en soutenant que les restrictions actuelles sont suffisantes, il pourrait être plus payant de supprimer ces restrictions en améliorant les garanties offertes par l'admission. Aujourd'hui, la plupart des conflits du travail ne peuvent être revus par le TF que sous l'aspect étroit de l'arbitraire car ils n'atteignent pas la valeur litigieuse minimale de 8000 francs. Le message propose de relever cette valeur à 30 000 francs! L'admission pourrait être négociée contre l'abolition pure et simple de cette restriction. Alors, il se pourrait bien que les affaires bancaires, longues et techniques, mais qui sont certaines d'atteindre la «barre des 30 000», laissent un peu plus de place au droit du travail ou du bail à loyer.

L. T.

Les communes zurichoises d'Eglisau et de Fällanden se sont décidées pour le même système. Plutôt que de diluer le coût du ramassage des déchets dans la fiscalité générale ou de prélever une taxe forfaitaire, elles vont imposer l'usage d'un sac «officiel» disponible dans les commerces locaux à un prix relativement élevé (dix sacs de 35 litres pour 5,70 francs). Plus on produit d'ordures, plus la facture est élevée.

Une incitation intelligente pour lutter contre le gaspillage et pour promouvoir concrètement la protection de l'environnement, conjuguée avec l'organisation de cours de compostage, le ramassage régulier des déchets végétaux, le tri du verre et des métaux.

NUCLÉAIRE, AUTOROUTES

Les coulisses de la formule magique

Souvent l'observation empirique de la réalité met en question les idées reçues. Ainsi du consensus helvétique, ce mode particulier de résolution du conflit. Né de la nécessité de faire vivre ensemble des peuples, des langues et des religions différents, de souder des communautés historiquement tentées par des forces centrifuges, le consensus est devenu une philosophie nationale, un slogan pratique pour masquer les conflits réels et le critère majeur permettant de définir les bons comportements politiques et sociaux: est bon Suisse celui qui cherche le compromis; à l'inverse celui qui s'entête et cherche à faire prévaloir jusqu'au bout son point de vue est rejeté: unschweizerisch.

A ce titre l'observation du consensus largement pratiqué par l'Allemagne fédérale malgré la bipolarisation politique et celle de l'opposition croissante au sein du Parlement helvétique, nonobstant le gouvernement de tous les grands partis, ces observations sont intéressantes (DP 785, «De Bonn à Berne»).

EN BREF

Le 2 novembre, congrès à Zurich sur la situation de l'Opposition en Suisse, caractérisée, selon les organisateurs, par trois mots: intégration - marginalisation - division (Parzellierung).

* * *

L'Exécutif zurichois, entièrement dominé par les partis bourgeois, ne fonctionne pourtant pas comme promis aux électeurs. Une campagne publicitaire de 150 000 francs cherche à donner une image positive des conseillers municipaux. Bien que leur participation financière ne soit pas

Méfions-nous néanmoins des comparaisons hâtives, toutes choses étant rarement aussi égales que l'exige une bonne méthodologie. En effet, parmi les projets mentionnés comme ayant rencontré une forte opposition au Conseil national, on relève une grande proportion d'initiatives populaires. Rien d'étonnant à ce que les socialistes soutiennent, contre l'avis du gouvernement, des initiatives lancées par des organisations proches comme les syndicats, ou par des nouveaux mouvements sociaux (femmes, écologistes, pacifistes). Une manière pour eux de retrouver une partie du profil perdu à cause de leur participation au Conseil fédéral et de la nécessaire solidarité qui en résulte.

Même remarque pour le soutien du PDC à l'initiative sur le droit à la vie.

Rien de tel par contre en Allemagne fédérale. En l'absence de démocratie directe, les seuls projets sur lesquels le Parlement est appelé à se prononcer sont ceux du gouvernement. Des projets mitonnés dans l'administration et anticipant déjà les problèmes d'application dans les Länder, dont tous ne sont pas aux mains de la majorité au pouvoir à Bonn.

J. D.

requis, deux partis de la majorité, le PDC et l'UDC, refusent de s'engager dans cette campagne.

* * *

La police municipale bernoise existe depuis 175 ans et profite de cet anniversaire pour multiplier ses contacts avec la population: distribution de prospectus invitant à une journée porte ouverte par des policiers à cheval, trajets gratuits dans un ancien véhicule de transports de policiers, exposition de documents historiques, etc.

* * *

Le Théâtre bâlois des jeunes vient de présenter, en dialecte suisse alémanique, «Le songe d'une nuit d'été» de Shakespeare.

PUBLICITÉ

Le coût des intermédiaires

Pourquoi les quatre principaux quotidiens suisses acquièrent-ils leur publicité directement, sans passer par une régie d'annonces? Probablement parce que le rendement en est supérieur; la part des intermédiaires reste plus élevée que le coût de la régie directe, en tout cas pour les grandes entreprises d'édition. Cela n'a pas toujours été le cas. On en trouve la preuve dans la publication de la Commission fédérale d'étude des prix, publiée en 1937 sous le titre «Les tarifs des annonces de journaux».

Mais les temps ont changé. Les contrats prévoyant une redevance forfaitaire des agences fermières ont disparu, constate la Commission fédérale des cartels dans son rapport (achevé le 23 juin 1972) sur «L'état de la concurrence entre les agences de publicité et ses répercussions sur la presse». Ce rapport précise que Publicitas — principale entreprise dans ce domaine — a conclu la plupart des contrats d'affermage sur la base des recettes brutes et les autres agences sur celle des recettes nettes.

Le secret des affaires n'épargne pas la presse. Le magazine *Klartext* a essayé de se pencher sur ses finances en 1984. L'article (N° 4/85) est bien documenté et paraît crédible. Il évalue, entre autres, les frais d'acquisition des régies directes à 10% du produit brut de la publicité publiée et la part des agences intermédiaires à 30%.

Les conséquences se manifestent dans les recettes publicitaires des journaux. Considérons, avec *Klartext*, les treize principaux quotidiens suisses: neuf de langue allemande (trois zurichois, deux bernois, un bâlois, un saint-gallois, un lucernois et un argovien) et quatre de langue française (deux genevois et deux lausannois): cinq ont leur propre

service d'acquisition, sept ont affermé leur publicité à Publicitas, un à Orell Füssli.

Tout d'abord une constatation sur la part de la publicité dans les ressources. Alors qu'elle représente plus de 75% pour le *Tages-Anzeiger* (et ses suppléments) et pour la *Neue Zürcher Zeitung*, elle dépasse à peine le tiers pour le quotidien à sensations *Blick*. Les lecteurs du *Blick* paient donc leur journal.

Part des annonces dans le chiffre d'affaires (sur la base des données de *Klartext*)

Titre	%
Tages-Anzeiger et suppléments	76,7
Neue Zürcher Zeitung - NZZ	75,9
Tribune de Genève	71,9
Basler Zeitung - BaZ	71,6
24 Heures	70,9
St. Galler Tagblatt	70,1
Berner Zeitung - BZ	69,9
La Suisse	69,3
Luzerner Neuste Nachrichten - LNN	67,1
Bund	65,4
Aargauer Tagblatt	61,9
Le Matin	56,5
Blick	34,4

Deux comparaisons très intéressantes: la *Berner Zeitung - BZ* (propre régie) a encaissé 46,8 millions et la *Basler Zeitung - BaZ* (Publicitas) 45,4 millions pour un volume d'annonces très différent — 6750 pages pour BZ et 9200 pour BaZ —, mais des tarifs assez proches.

Les *Luzerner Neuste Nachrichten - LNN* (propre régie) et le *Bund* (Publicitas) ont encaissé 20,6 millions pour les 5400 pages d'annonces du premier et 19,5 millions pour les 6050 pages du second. Là aussi, tarifs peu différents.

On doit admettre que les patrons de presse ont des

attitudes divergentes lorsqu'il s'agit de publicité. En effet, toujours en citant *Klartext*, et sans possibilité de vérifier ses chiffres, on constate que les quatre journaux romands liés à Publicitas ont obtenu un produit net de 111,5 millions de francs pour un produit brut de 159,3 millions. La différence de 47,8 millions correspond donc à la part de Publicitas, rabais, commissions, courtages, pertes sur débiteurs et autres frais compris.

Le point de vue du patron de «La Suisse», M. Jean-Claude Nicole, a été exposé, il y a une douzaine d'années, dans une brochure de présentation de Publicitas. Il note l'avantage de l'instrument utilisé au profit de plusieurs journaux et non d'un seul. «C'est de là, évidemment, que résulte la rentabilité: la charge pour un seul journal serait excessive; pour une série de journaux, elle devient supportable.» Peut-être s'agit-il simplement de dimension des entreprises de presse? Nos entreprises romandes n'ont pas acquis un volume suffisant pour voler de leurs propres ailes. Seul Edipresse (Groupe Lamunière) pourrait y songer.

Pendant ce temps, Publicitas se bat dans l'Argovie orientale, se prépare à reprendre la partie publicitaire de l'*Impartial* (ex ASSA) et reste l'entreprise dont le nom est plus connu que ses dimensions (titre d'un article de la *Handels-Zeitung* en 1979).

EN ARGOVIE...

Divers articles sur l'Argovie orientale dans l'hebdomadaire publicitaire *Werbe Woche*. Aussi bien l'éditeur thurgovien de la nouvelle *Aargauer Woche* que Publicitas se défendent d'intentions dictées par la dénonciation du contrat d'affermage pour la publicité du *Badener Tagblatt*. Les éditeurs de ce quotidien persistent et signent. Tirage annoncé de la nouvelle *Aargauer Woche* gratuite: plus de 85 000 exemplaires.

L'imagination et le voyage

Ce qui frappe dans le livre de Gilbert Baechtold¹, c'est la facilité avec laquelle l'auteur passe d'une aventure à l'autre. «Un fil invisible relie ces récits», qu'on lit comme un tout.

Gilbert Baechtold est un conteur, un «raconteur» merveilleux. Ses amis sont friands de ses histoires, lors de certaines veillées prolongées. Mais il apparaît ici que ses récits étranges gagnent à être écrits. Je ne vois pas, par exemple, la nouvelle «Manon» racontée.

D'ailleurs, certains critiques décèlent maintenant chez Gilbert Baechtold un véritable écrivain, celui dont la plume permet des effets particuliers. Willy Brandt, dans l'Impartial, va jusqu'à classer Gilbert Baechtold parmi les grands écrivains et Paule d'Arx n'hésite pas à déclarer: «Dans une Suisse romande dont la plupart des écrivains s'appliquent

consciencieusement à produire laborieusement du sous-Flaubert, du sous-Camus et du sous-Ramus, l'avocat reste le seul à posséder un ton et un style vraiment personnels.»

Ainsi, le livre constitue un pas par rapport aux «Juges fous». Le lecteur y retrouve et l'humour et le mot acerbe, mais aussi l'imprévisible, la poésie. On ne fait pas impunément treize fois le tour du monde. Il en reste quelque chose dans l'âme de l'auteur.

D'ailleurs, il y a dans ces «serpents qui naviguent» un courant d'imagination extraordinaire. Il serait intéressant, à ce sujet, d'entendre Gilbert Baechtold s'exprimer sur le thème de l'imagination en politique.

Bref, un livre à lire d'une traite pour «laver son âme en la trempant dans l'étrange».

Henri Galland

¹ «Quand les serpents naviguent», éd. P.-M. Favre, Lausanne, 1985.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tournure d'esprit

Suisse: Théâtre du Jorat, à Mézières (pour voir la pièce d'Emile Gardaz). Un ou deux conseillers fédéraux. Un gendarme pour régler la circulation à l'entrée du village, côté Lausanne. Un ou deux autres à proximité du théâtre. Le conseiller fédéral Delamuraz fort détendu serrant quantité de mains...

Italie: L'Onorevole Cossiga (il n'était pas encore Président de la République) venant rendre visite aux Vaudois du Piémont, à Torre Pellice. Détachement de motocyclistes armés précédant et suivant

la voiture. Policiers armés de mitraillettes inspectant soigneusement l'Hôtel Flipot, où devait avoir lieu la rencontre — à la recherche des possibles machines infernales. Nuées de policiers dans la petite bourgade (un millier d'habitants durant la morte saison). Etc.!

Il est vrai que je n'ai pas «l'œil»: il ne m'a pas semblé apercevoir le plus petit «gorille» à Mézières! *Pourvu que ça dure*, comme disait Letizia Ramolino!

A part quoi, je suis monté jusqu'à Montana, l'autre jour. Magnifique station, Montana: l'air de la montagne, la paix, la tranquillité... Et puis quatre petits lacs, ravissants. Sur l'un d'eux — grand comme... disons: deux fois le lac de Sauvabelin — des canots à moteur virevoltant. Qui permettent, si

j'ose dire, d'entendre le silence, quand par hasard ils cessent de pétarader.

Et le lac Retaud! Vous connaissez le lac Retaud, au-dessus des Diablerets? j'y fus pique-niquer dans les dernières années 20. Aujourd'hui, petit restaurant servant d'excellentes croûtes au fromage ou aux champignons, etc. Pas de canot à moteur sur le lac, ce qui est extrêmement remarquable. En revanche, cette année, un hélicoptère qui vient prendre quantité de matériel et de matériaux, le tout dans un fracas assourdissant. Vous me demanderez pourquoi transporter ce matériel par hélicoptère. Pas possible autrement: il s'agit de le transporter sur le glacier des Diablerets. Vous me demanderez (vous êtes pénible, vous savez?): pourquoi transporter du matériel sur le glacier des Diablerets. — Pour y construire un garage, si j'ai bien compris. Vous me demanderez (vous savez que vous commencez à me courir sur le système?): pourquoi vouloir construire un garage sur un glacier? Pour abriter des sortes d'autos-chenilles (toujours si j'ai bien compris), au moyen desquelles on ouvrira des pistes pour les skieurs, et ceci toute l'année!

Pollution, bruit infernal, dépense d'énergie, etc. Remarquez qu'il n'est même pas certain que nous ayons affaire à des fous ou à des inconscients. La vallée des Ormonts est particulièrement déshéritée. En fait, le paysan ormonan est l'un des plus pauvres du canton de Vaud et peut-être même de Suisse. On comprend dès lors que le développement du tourisme, des sports d'hiver et d'été soit peut-être pour la région une question quasiment de vie ou de mort. Et si je n'avais pas l'esprit mal tourné, j'approuverais, la mort dans l'âme. Mais j'ai l'esprit mal tourné! Tout au moins voudrais-je être bien sûr que les bénéficiaires de l'entreprise seront les indigènes — et non pas un trust formé par moitié de millionnaires zurichois et de cheiks arabes désireux de rentrer leurs pétro-dollars...

J. C.

Bouchon législatif

L'Initiative pour des transports publics efficaces lancée il y a deux ans par les organisations écologistes genevoises a fait un rapide tour de piste au Grand Conseil la semaine dernière: elle a été réexaminée à la commission qui la couve depuis dix-huit mois. Les députés n'ont pas pour autant voulu s'engager par un vote à préparer un contre-projet (destiné à servir d'alternative ou de substitut à l'initiative), ce qui est pourtant la seule justification à un renvoi en commission plutôt que devant le peuple souverain.

C'est que la situation n'est pas simple en matière de transports dans la République du bout du lac, et les rôles mal définis. Dans les années septante, aiguillonnées par la nécessité et dans l'élan de l'aménagement du territoire à planifier, les autorités ont entamé l'étude du Plan directeur des transports. Il a été réalisé sous la haute main du Département cantonal des travaux publics. L'entreprise des transports publics genevois (TPG), régie publique, relève quant à elle du Département de justice et police. La liaison ferroviaire régionale (avec la France), enfin, fait l'objet des soins exclusifs du Département de l'économie publique.

Tout ce qui a trait au Plan directeur des transports est examiné au niveau parlementaire par une commission dite du développement, siégeant avec le chef du DTP. Tout ce qui a trait aux TPG est de la compétence d'une commission des TPG à laquelle participe le chef du DJP. L'initiative populaire a été renvoyée à cette dernière commission. Mais elle demande notamment la réalisation d'un réseau de tram moderne en forme de croix qui figure au nombre des postulats du plan directeur... et qui a donné lieu à une étude de faisabilité dont est saisie la commission du développement. Cette même commission a également traité d'une motion

demandant l'étude d'une alternative au tram, sous forme d'un métro léger. L'initiative a donc été renvoyée en commission dans l'attente du rapport du Conseil d'Etat sur cette motion.

Tout est à l'avenant. Le Plan directeur des transports lui-même n'est qu'une juxtaposition de demandes et non une conception globale reposant sur des choix.

Aujourd'hui un certain consensus paraît exister sur la nécessité de développer les transports publics. Du côté de l'Exécutif on semble prêt à se préoccuper et à «mettre le paquet» pour aller vite et fort. Encore faudrait-il sortir des féodalités qui empoisonnent la vie publique genevoise.

SYNDICATS

Le poids des travailleurs étrangers

Les syndiqués étrangers deviennent plus nombreux à l'intérieur des syndicats suisses. Pour la FTMH ils représentent le 29% de l'effectif total. En 1975, ils n'en constituaient que le 25,7%. Il y a donc eu augmentation, malgré la récession et les pertes d'emploi.

Plus éloquents encore les chiffres par localité et rendus publics par Agostino Tarabusi (*Lutte syndicale*, 4.9.85): «Avec largement plus de 50% des nouvelles adhésions en moyenne, la tendance à la hausse est encore plus marquée dans les sections situées à deux pas de la frontière suisse: par le

Que les trois conseillers d'Etat consentent à se parler (et même davantage) ne suffira d'ailleurs pas. Une politique d'une telle envergure, destinée à marquer pour longtemps la carte du canton, ne se définit pas seulement entre un bureau d'études mandaté et le ou les départements concernés. Un consensus peut se briser irrémédiablement au moment de la réalisation si ses acteurs (députés, représentants de groupes d'intérêts) n'ont pas été associés suffisamment tôt à sa définition. On l'a compris à Bâle-Campagne (pour élaborer la conception énergétique cantonale) et en Valais (pour fixer le tracé de la route d'évitement de Sion). Il faut espérer qu'une telle dialectique ne soit pas trop subtile pour les autorités genevoises.

menu, on compte 61% de travailleurs étrangers organisés à la FTMH à Lugano, 60% à Genève et 54% à Kreuzlingen. A Lausanne, à Bodio et à Nyon, juste la moitié des membres sont des étrangers. Mais aussi les sections de Rorschach (48%), de Vallorbe (45%), de Baden (42%), du Val-de-Travers (42%) et de Rütli (40%) enregistrent un taux étonnamment élevé.»

Il faut, bien sûr, se réjouir de ces adhésions: elles contribuent à la protection des travailleurs étrangers et leur intégration.

Mais cette dominante étrangère implique aussi que les syndicats puissent démontrer que le système suisse de conventions et d'arbitrage aboutit à des résultats originaux et efficaces. Dans l'état actuel de certaines négociations, il ne semble pas que le patronat le comprenne.

A. G.

RADIO FÖRDERBAND

Conférence de presse transmise en direct par Radio Förderband à Berne le 11 septembre, peu après onze heures. L'auditeur prenait connaissance, avec

les journalistes présents au «Bierhübeli», à Berne, de la solution envisagée par la majorité des animateurs de cette radio culturelle et autogérée. Cela sera-t-il encore le cas dans quelques semaines, lorsque Roger Schawinski, de Radio 24 à Zurich, participera à la S.A. prévue?